

Règlement Intérieur

Centre d'Animation St Genest Lerpt

Juillet 2020 à Août 2021



NOM :

➤ HORAIRES ET PERIODES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Le Centre d'Animation accueille les enfants et les jeunes suivant les horaires ci-dessous :

TEMPS MERIDIEN

Tous les lundis, mardis,
jeudis et vendredis :

De 11h30 à 12h30

**pour les élèves scolarisés en
primaire**

De 12h30 à 13h30

**pour les élèves scolarisés en
grande section**

TEMPS PERISCOLAIRE

Tous les lundis, mardis,
jeudis et vendredis sauf jours fériés :

LE MATIN : De 7h20 à 8h20

LE SOIR : De 16h45 à 18h30

LE MIDI : De 11h30 à 12h30

MERCREDIS ET VACANCES

ENFANTS DE 2.5 A 11 ANS

En journée avec repas :

7h45 à 18h30

En journée sans repas :

7h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

En demi-journée avec repas :

7h45 à 13h30 ou 11h30 à 18h30

En demi-journée sans repas :

7h45 à 12h00 ou 13h30 à 18h30

ACCUEIL JEUNES

Jeunes de 12 à 17 ans

MERCREDIS :

14h00 à 18h30

SAMEDIS :

14h00 à 18h00

VACANCES :

7h45 à 18h00

Horaires variables

selon la programmation établie

Fermeture : la première semaine des vacances de fin d'année et les deux premières semaines du mois d'août

Important :

Ces horaires sont l'amplitude horaire du centre de loisirs, ils ne sont pas des heures fixes à respecter. Vous avez la possibilité de venir chercher vos enfants avant la fermeture et de nous les confier après l'heure d'ouverture.

➤ CENTRE D'ANIMATION, PÔLE ADMINISTRATIF

L'accueil du Centre d'Animation est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Le Centre d'Animation est situé à :

Centre d'Animation
1 boulevard du Minois
42 530 ST GENEST LERPT
Tél : 04 77 57 56 95 // 06 20 54 22 03
Courriel : stgenest.animation@alfa3a.org

Le Centre d'Animation est couvert par l'assurance MMA.

➤ MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les enfants sont accueillis dès 2.5 ans jusqu'à 17 ans. Les documents ci-dessous sont à renouveler chaque année scolaire :

La fiche d'inscription en cours de validité

La fiche sanitaire en cours de validité

Signer le règlement intérieur en cours de validité

Photocopie du carnet de vaccination avec les vaccins à jour

Attestation de la CAF la plus récente possible ou avis d'imposition ou de non-imposition de l'année n-2

L'inscription est valable dès que le dossier est complet.

✿ **Pré-inscriptions :** L'effectif d'accueil étant limité (cf. à la capacité d'accueil des locaux et au taux d'encadrement), un responsable légal doit procéder à une pré-inscription de l'enfant (portail famille ou courriel) avant chaque période au Centre d'Animation.

✿ **Annulation :** Elle doit être faite la veille avant 10h00 pour les mercredis et vacances scolaires dans la mesure où un repas est fourni. Une annulation le jour même devra être justifiée en présentant un certificat médical sinon le coût de la présence sera facturé.

Elle peut être faite le jour même jusqu'à l'heure de début de l'activité périscolaire par mail, téléphone ou SMS. Une annulation en amont devra être justifiée en présentant un certificat médical sinon le coût de la présence sera facturé.

✿ **Exclusion ou non inscription :** Un enfant pourra être exclu du Centre d'Animation après plusieurs rappels à l'ordre et une entrevue avec les familles suite à un comportement dangereux pour lui ou pour le groupe. Le non-paiement des factures entraînera également un refus de l'inscription de l'enfant.

➤ **FACTURATION**

Le coût de l'activité est basé sur la grille tarifaire ci-dessous selon votre quotient familial. Une facture qui précise le nombre de demi-journées et/ou de journées d'accueil est établie aux familles. **La facture est envoyée à la fin du mois et doit être réglée au plus tard le mois suivant sous peine de non inscription (cf. article ci-dessus).**

PERISCOLAIRE (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	
QF	Tarifification à l'heure
De 0 à 300	0.50€ / heure
De 301 à 1000 (1000 étant le plafond)	QF x 0.17%

CENTRE DE LOISIRS ENFANCE (de 2.5 à 11 ans, les mercredis et vacances scolaires)		
QF	SANS REPAS	AVEC REPAS
De 0 à 300	0.50€ / heure	0.63€ / heure
De 301 à 1000 (1000 étant le plafond)	QF x 0.17%	QF x 0.22%

ACCUEIL JEUNE					
Grille tarifaire valable uniquement pour les vacances scolaires					
Pour l'accueil libre (les mercredis et activité gratuite des vacances), il existe une adhésion à l'année : 10€ pour les Lerptiens et 20€ pour les familles résidant sur les communes extérieures					
QF	JOURNEE COMPLETE	JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE SANS REPAS	ACCUEIL LIBRE Si adhésion réglée
De 0 à 300	5€	4€	4€	3€	0€
De 301 à 700	QF x 1.72%	QF x 1.29%	QF x 1.29%	QF x 0.86%	0€
De 701 à 1000 (1000 étant le plafond)	QF x 1.90%	QF x 1.72%	QF x 1.72%	QF x 1.39%	0€

➤ **DESCRIPTIF DU PERSONNEL :**

Une équipe composée de quatre salariés permanents (direction, animation enfance, animation jeunesse et secrétariat) ainsi que des animateurs ponctuels.

➤ **LOCAUX**

L'Accueil de Loisirs des mercredis ainsi que celui des vacances s'effectue dans les locaux situés au 1 Boulevard du Minois. Le périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi se fait dans les locaux de l'école Pasteur.

➤ **ALIMENTATION**

⊗ **Déjeuners** : Lors de l'inscription, il est demandé aux familles de préciser le régime alimentaire de l'enfant. Les menus sont affichés dans le hall d'entrée du Centre d'Animation.

⊗ **Goûters** : Le Centre de Loisirs enfance et jeunesse fournit le goûter de l'accueil du mercredi et des vacances scolaires.

➤ **SANTE, HYGIENE et SECURITE**

⊗ **Allergies, Particularités liées à la santé de l'enfant** : Au moment de l'inscription, les parents doivent par le biais de la fiche sanitaire nous signaler tout problème (antécédent et actuel) de santé de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité. En cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé), il est impératif de nous joindre le document officiel.

⊗ **Prise de médicaments** : La prise de médicaments au Centre d'Animation est interdite. Toutefois, si un médicament devait être donné à titre exceptionnel, il ne pourrait l'être qu'avec **une ordonnance du médecin et une demande écrite, datée et signée des parents** (exemple : antibiotique...).

⊗ **En cas de maladie**, le responsable du Centre peut demander aux parents de venir chercher l'enfant s'il juge que l'état de santé de celui-ci est préoccupant (fièvre, etc)

⊗ **En cas d'urgence**, le responsable fait appel aux services d'urgence et en avise aussitôt les familles.

➤ **AUTORISATION DE SORTIES**

⊗ Les enfants ne peuvent partir qu'avec les personnes mentionnées sur la fiche sanitaire et/ou la fiche d'inscription.

⊗ A titre exceptionnel, une tierce personne pourra venir chercher l'enfant **uniquement si l'équipe d'animation a été prévenue par le représentant légal**. La personne devra être munie d'une autorisation écrite d'un parent (ou du représentant légal) et présenter un justificatif d'identité.

➤ **AFFAIRES PERSONNELLES DE L'ENFANT**

Nous conseillons aux familles de marquer le nom de l'enfant sur l'ensemble des vêtements. Le Centre n'est pas tenu responsable de la perte ou de l'échange de vêtements, il en est de même pour les objets de valeurs (bijoux, etc.). Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux.

J'autorise le Centre d'Animation à utiliser CDAP (renseignements sur les QF)

oui

non

➤ **DONNEES PERSONNELLES**

Vos données personnelles sont collectées, traitées et transmises dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation d'accueil de votre enfant dans les limites de la mission confiée par la collectivité de St Genest Lerpt à l'association Alfa3a par DSP.

L'année de dernière réservation effectuée pour l'accueil de votre enfant sera le point de départ du délai de conservation des données personnelles, fixé à 10 ans.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016, vous pouvez exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, dans la mesure où cela est justifié et ne contrevient pas à l'exécution et au suivi de la prestation d'accueil de votre enfant) en vous adressant à dpo@alfa3a.org Fabienne GEMINARD, responsable service juridique d'Alfa3a. En cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL).

➤ **FRAIS D'INSCRIPTIONS**

Le montant varie selon le nombre d'enfants confiés à l'établissement :

- 10€/an pour un enfant en garde
- 15€/an pour 2 enfants en garde
- 18€/an pour 3 enfants en garde
- 20€/an pour 4 enfants et plus en garde

Je soussigné
Fait-le.....

certifie avoir lu le règlement intérieur et en accepte les modalités.

Signature du représentant légal

Date d'application : 01 juillet 2020

